



### Présentation du résumé statistique

Le résumé statistique présente, en une page, un ensemble de données synthétiques sur cinq thèmes principaux : population, logement, revenus, emploi-chômage, établissements.

Cette fiche est éditable aux échelons géographiques suivants :

- commune, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille, canton ou ville, département, région, province, métropole, France (métropole et DOM) ;
- unité urbaine, aire urbaine, espace urbain ;
- zone d'emploi.

Les données sont issues des statistiques d'état civil, des recensements de la population de 1990 et 1999, des statistiques par commune sur le revenu des personnes physiques, des revenus fiscaux des ménages (disponibles uniquement sur zone standard de métropole d'au moins 50 ménages), des statistiques du marché du travail et du système d'information CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif).

Pour des échelons géographiques tels que les zones d'emploi, les départements et les régions, le résumé statistique intègre des données provenant de sources complémentaires : Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier, Estimations d'emploi, enquête Emploi.

Pour obtenir les résultats des enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004, se reporter à : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/default.asp>

Pour obtenir ces données pour un territoire **personnalisé**, différent des territoires retenus pour le résumé statistique, contacter l'Insee dans votre région.

### Définitions

Les données rassemblées dans le résumé statistique font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site : <http://www.insee.fr/fr/methodes/>

#### Population sans doubles comptes

La population sans doubles comptes (PSDC) issue des recensements jusqu'en 1999 comprend :

- la population des logements, y compris les élèves internes et les militaires séjournant dans un établissement d'une autre commune et ayant leur résidence personnelle dans la commune ;
- la population des collectivités de la commune : travailleurs en foyer, étudiants en cité universitaire, personnes âgées en maison de retraite, hospitalisés de longue durée, religieux, personnes en centre d'hébergement de courte ou de longue durée, autres : handicapés... ;
- les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles et les marinières ;
- la population des établissements pénitentiaires de la commune ;
- les militaires et élèves internes vivant dans un établissement de la commune et n'ayant pas d'autre résidence.

Le concept de population sans doubles comptes est utilisé pour calculer la population d'un ensemble de communes, chaque personne étant alors prise en compte une seule fois. C'est le cas, par exemple, pour la population d'un département.

#### Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès ; mais l'inverse peut se produire, l'excédent naturel est alors négatif.

Le taux d'excédent naturel pendant une période est le rapport de l'excédent naturel à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

## Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

## Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier

Chaque année, l'Insee estime la population des régions et des départements de France métropolitaine à la date du 1<sup>er</sup> janvier. Les Estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2005 tiennent compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 au niveau départemental ainsi que des estimations basées sur le recensement de 1999 et mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives.

## Ménage

Un ménage (ou encore "ménage ordinaire"), au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières, les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant "hors ménages ordinaires".

## Logement

Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule...);
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées (dans ce cas, les services collectifs assurés sont facultatifs, sinon ces logements pour personnes âgées sont des logements collectifs), les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

## Catégorie de logement

Les logements sont répartis en quatre catégories :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements inoccupés, proposés à la vente ou à la location, ou en attente d'occupation, ou gardés vacants ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

## Revenu (net) imposable

Le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfiques et gains de toute sorte, perçus par le contribuable, ainsi que par les membres de son foyer fiscal, quelle qu'en soit la source, française ou étrangère.

C'est un revenu annuel net et global :

- le contribuable est imposable chaque année ;
- les revenus perçus peuvent provenir d'une seule catégorie de revenus ou de plusieurs (revenus catégoriels) ;
- les revenus sont diminués des dépenses effectuées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu (la décote de 10 % et l'abattement de 20 % pour les salaires par exemple) ;
- les revenus sont diminués des déficits générés au titre des impositions précédentes.

Hormis les plus-values à long terme qui sont taxées à un taux proportionnel d'imposition, les autres revenus sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

## Foyer fiscal

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, compte pour deux foyers fiscaux.

## Médiane

Moyenne et médiane sont deux indicateurs résumés de la distribution d'une variable quantitative (salaire, patrimoine, taille, valeur ajoutée...).

La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Il y a donc autant d'unités dont la valeur de la variable est inférieure à la médiane que d'unités pour lesquelles elle est supérieure.

Par exemple, le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian.

## Unité de consommation

C'est un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage pour permettre la comparaison des niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

## Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente, en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non salariés sont les personnes qui travaillent, mais qui sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

## Demandeur d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2 et 3, hors activité réduite

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) qui ont une demande en cours au dernier jour du mois.

Depuis 1995, Il existe huit catégories de chômeurs. Les catégories 1, 2 et 3 concernent les personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi :

- soit à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) ou à temps partiel (catégorie 2),
- soit à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation) (catégorie 3),

et qui n'ont pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures.

*La catégorie regroupée la plus proche du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 ou 3 dont on retranche les personnes ayant eu une activité réduite de moins de 78 heures.*

## Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge, en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme..

Remarque : *le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.*

## Taux de chômage localisés

Ces taux sont estimés en moyenne sur le trimestre pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national et de l'ANPE pour la répartition géographique.

Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT.

## ANPE

Créée en 1967, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a pour missions d'assister les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, d'aider les employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés, de participer à la mise en œuvre d'actions favorisant la mobilité géographique et professionnelle, l'adaptation aux emplois et de mettre en place les aides publiques destinées à faciliter l'embauche et le reclassement des salariés.

La Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité produit des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

## Estimations d'emploi

Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir, à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi, cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activité.

Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises.

## Enquête Emploi

Réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT en France métropolitaine et dans les DOM.

Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires.

Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Depuis 2003, l'enquête Emploi réalisée en métropole fournit des résultats trimestriels et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages est réalisée, en continu, sur toutes les semaines de chaque trimestre.

Dans les DOM, l'enquête emploi est annuelle.

## Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Remarque : *la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.*

## CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)

C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirène).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- des fichiers de paye de la fonction publique d'État.

Remarque : les données relatives à une année concernent les entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non.

## POSTE

Dans les statistiques produites par le système d'information « Connaissance locale de l'appareil productif » (Clap), un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Ce salarié est donc comptabilisé deux fois. De plus, un poste se caractérise par une durée d'emploi et un niveau de rémunération suffisants le distinguant des postes « annexes ».

Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, c'est un poste, sinon il s'agit d'un poste « annexe ».

## SPHÈRE

Les sphères sont définies selon la logique qui induit la localisation de l'activité. La notion de sphère est utilisée dans le système d'information « Connaissance locale de l'appareil productif » (Clap) pour analyser conjointement les données localisées relatives aux postes occupés et aux salaires versés.

*La sphère productive* : l'emploi suit les entreprises pour les secteurs orientés vers les marchés extérieurs. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières.

*La sphère de l'économie résidentielle* : l'emploi suit la population pour les services marchands aux personnes; comme les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

*La sphère publique* : regroupe l'ensemble des emplois de la fonction publique (fonction publique d'état, fonctions publiques territoriale et hospitalière).

### Remarque :

*Ce découpage reste schématique, puisque tous les secteurs sont productifs car créateurs de valeur ajoutée, les services aux personnes comme le tourisme n'e sont pas à l'abri de la conjoncture internationale. Le contenu en activités de la fonction publique est lui-même très divers et la localisation des emplois publics peut obéir à des logiques variables selon que prévalent les impératifs de proximité ou de centralité.*

## Signes conventionnels utilisés

<b>nd</b>	Résultat non disponible
<b>c</b>	Résultat confidentiel par application des règles sur le secret statistique
<b>///</b>	Absence de résultat due à la nature des choses.